



## Carotte, céleri, laitue, oignon, poireau et ail Avertissement N° 17 – 26 août 2015

### Nouveaux éléments cette semaine :

- Début des captures de la **mouche de la carotte** dans les **Basses-Laurentides** et possiblement en Montérégie-Est et Lanaudière.
- Premier cas de **mildiou** dans la **laitue** dans la **Capitale-Nationale** (Île d'Orléans).
- Début de la période d'activité de la troisième génération de la **teigne du poireau** dans les régions **les plus froides (Bas-Saint-Laurent et Saguenay-Lac-Saint-Jean)**.

## NOUVEAUX ÉLÉMENTS CETTE SEMAINE

Il n'y aura pas d'avertissement complet cette semaine. Nous tenons néanmoins porter à votre attention les points suivants :

- Début des captures de la **mouche de la carotte** dans les **Basses-Laurentides** et fort probablement aussi dans les autres régions en périphérie de la Montérégie-Ouest, c'est-à-dire la Montérégie-Est et Lanaudière. Les producteurs de ces régions, chez qui cet insecte est présent et qui ne font pas de piégeage, peuvent donc commencer les interventions. La semaine dernière, la présence des mouches n'avait été confirmée qu'en Montérégie-Ouest.
- Premier cas de **mildiou** dans la **laitue** dans la **Capitale-Nationale** (Île d'Orléans). Le contrôle de cette grave maladie à dissémination rapide nécessite des traitements fongicides afin de prévenir les pertes.
- La période d'activité de la troisième génération de la **teigne du poireau débute dans les régions les plus froides (Bas-Saint-Laurent et Saguenay-Lac-Saint-Jean)**. Étant donné l'arrivée très tardive de cette troisième génération dans ces régions, la période d'activité des papillons devrait être brève, c'est pourquoi un seul traitement effectué au moment approprié devrait suffire à bien contrôler l'insecte (pas de stratégie à deux traitements proposée). **Pour les sites sans piégeage, une intervention effectuée vers le 5 septembre devrait offrir un contrôle adéquat.**

Pour plus d'information référez-vous à l'[avertissement N° 16](#) du 21 août 2015.

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

CÉLINE LAROCHE – Avertisseuse

Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.

Téléphone : 450 454-3992, poste 35

Courriel : [claroche@prisme.ca](mailto:claroche@prisme.ca)

MYLÈNE FYFE, technicienne agricole – Coavertisseuse

Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.

Téléphone : 514 821-9661

Courriel : [mfyfe@prisme.ca](mailto:mfyfe@prisme.ca)

MARIO LEBLANC, agronome – Coavertisseur

Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

Téléphone : 450 427-2000, poste 5106

Courriel : [mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*

*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 17 – Carotte, céleri, laitue... – 26 août 2015*